



**COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE  
DU 18/04/2019  
AVEC LES REPRÉSENTANTS DE LA MAIRIE DE GIF  
SUR YVETTE**

<b>Participants</b>	Mairie de Gif sur Yvette : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Monsieur Michel BARRET, Maire Adjoint chargé de la communication, de la prévention et de la sécurité, Président du SIAHVY,</li> <li>• Monsieur Jean-Luc.VALENTIN, Conseiller délégué, chargé de mission au patrimoine et aux travaux. Commission d'appel d'offres.</li> <li>• Madame Gaëlle PONTONE, Directrice Générale Adjointe chargée de l'Aménagement et des Services Techniques</li> </ul> VYF : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Danielle FARRET : Présidente,</li> <li>• Danielle Courteau, membre du bureau,</li> <li>• André LOIE : Secrétaire,</li> <li>• Pierre Farret : Photographe</li> </ul>	<b>Lieu</b> Mairie de Gif sur Yvette
<b>Invités :</b>		
<b>Excusés :</b>	Michel BIGNARD, Antoine SOTTY, Sylviane VLACHOS,	
<b>Diffusion :</b>	Participants + diffusion VYF	
<b>Rédacteur :</b>	André Loie / Danielle Farret	
<b>Prochaine réunion :</b>		

**Objet de la rencontre :**

Cette demande était motivée principalement par les problèmes d'inondations, les dysfonctionnements du réseau d'eaux usées dont celui de la Frileuse, le sujet principal était l'assainissement du bassin versant du Vaularon en général, et par suite les actions de Gif sur Yvette et du SIAHVY en rapport avec ce sujet.

Autre sujet, après les événements de juin 2018 c'est la réflexion sur l'étude de ruissellement du bassin versant du Vaularon qui était souhaité.

C'était aussi l'occasion de faire un point des en cours comme à l'habitude.

**Ordre du Jour proposé :**

- Point sur les actions en cours ou à venir sur le bassin versant de l'Yvette limitant les risques sur la vallée,
- Schéma Directeur de Ruissellement des eaux du Bassin versant du Vaularon, suite de l'Étude et décisions prises (événements de juin 2018) ?
  - point sur la priorisation à faire par la commune suite à la remise d'une liste complète de travaux présentée lors de la réunion de mars dernier au SIAHVY (priorités d'urgence, priorités budgétaires),
  - extension de l'étude au ruissellement.
- Réseau communal de la Frileuse, débordements du réseau Intercommunal du Vaularon et

nouvelles constructions amont.

- Plateau de Saclay.

- Conformités des branchements sur la ville de GIF où en sont les contrôles 2017 et prévisions 2018. Protocole de relance lors de dysfonctionnement et vérification des corrections apportées.

- Point sur les travaux assainissement selon le SDA, à Chevry.

- Question diverses (Baratage, Grands Prés)

Le présent compte-rendu est un résumé rapide de la réunion tenue le 18/04/19 dernier entre les représentants de la Mairie de Gif sur Yvette et VYF.

Les points abordés ont été successivement les suivants :

- L'état des travaux d'assainissement sur le plateau de Chevry, en amont du bassin du Vaularon,
- La programmation d'une réunion sur l'assainissement entre les trois Communes,
- Le Baratage et les Grands Prés,
- Le ruissellement dans le bassin versant du Vaularon,
- En conclusion

#### **1) L'état des travaux d'assainissement sur le plateau de Chevry, en amont du bassin du Vaularon**

- Les travaux de remise en état suite au programme d'assainissement établi en 2015 sont pratiquement terminés : il reste un dernier tronçon en amont de la Maison Forestière à finaliser. Situé dans une zone habitée, il nécessite un percement souterrain.
- Les non conformités de branchements de garages vers l'assainissement, ont été traitées.
- 150 contrôles par an sont systématiquement réalisés, Monsieur Valentin estime le taux de « non-défaut » à ce jour du réseau d'assainissement de l'ordre de 80-90 %.

#### **2) La programmation d'une réunion sur l'assainissement entre les trois Communes**

- Monsieur Barret fait part de l'organisation par ses soins d'une réunion entre les trois Communes et le SIAHVY, avec la participation de VYF, pour faire un point d'ensemble sur les différents réseaux : intercommunal géré par le SIAHVY, et réseaux communaux sous la responsabilité des Communes.
- Madame Farret rappelle que VYF souhaite connaître les résultats des investigations faites par le SIAHVY l'été dernier sur le réseau assainissement intercommunal du bassin versant du Vaularon, suite à une décision de juin 2017. Monsieur Vivien nous a annoncé le 6 avril dernier lors de la rencontre Buressoise, la possibilité de cette restitution à partir de fin mai.
- VYF entend avec satisfaction que les problèmes d'Assainissement de Chevry semblent se régler car enfin depuis 1978 des demandes sont faites en ce sens. Un petit rappel historique s'est fait, voir annexes. VYF s'assure que les nouvelles constructions de Chevry (55 logements) ne seront pas raccordées tant que les corrections du réseau ne seront pas réalisées sur Chevry.

Réponse de Madame Pontone : les travaux doivent être terminés en juin 2019, la livraison des 55 logements est prévue en juin 2020.

#### **3) Le Baratage et les Grands Prés**

- Baratage : l'autorisation de déboisement est maintenant obtenue : les travaux vont pouvoir être repris et terminés pour 2020.
- Grands Prés : le problème de terrain en acquisition étant résolu, les travaux vont de même pouvoir reprendre dans les mêmes délais.

#### **4) Le ruissellement dans le bassin versant du Vaularon**

- Ce point est abordé subsidiairement à l'occasion de la réunion sur question de VYF. Monsieur Barret précise que le ruissellement est du domaine de la CPS, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il ne pourra intervenir sur ce sujet que si cela fait partie des attributions du SIAHVY, comportant alors un budget correspondant.
- VYF a remis un exemplaire du travail réalisé par l'association à ce sujet.

#### **5) En conclusion**

Monsieur Barret récapitule les points majeurs abordés :

- Une réunion à venir des trois communes + SIAHVY + VYF pour l'assainissement du bassin versant du Vaularon,
- L'autorisation de déboisement concernant le Baratage,
- La levée des difficultés concernant les Grands Prés,
- A titre d'information : la proposition de rachat de la partie de terrain permettant de réactiver la boucle hydraulique au niveau du Moulin Guibert.

VYF remercie vivement Monsieur Barret, Monsieur Valentin et Madame Pontone pour leur écoute et les informations données en attente de la rencontre de travail formulée pour faire avancer le règlement des dysfonctionnements que les habitants subissent depuis tant d'années.

### **Annexe**

La lettre de Yves Tavernier (Député de la 4<sup>e</sup> circonscription de l'Essonne)  
n° 2 octobre 1984.

la lettre de Yves Tavernier

p. 12

## BURES, GIF, GOMETZ

### Rû de Frileuse : ça déborde !

Dans le quartier situé à l'intersection de **Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel**, les sous-sol de certaines maisons montrent les traces des inondations dues aux débordements d'eaux pluviales et d'eaux usées. Ces inondations sont supportées à chaque grosse précipitation **depuis la construction sur le plateau de la Z.A.C. de Chevry II.**

Régulièrement, au moment des grandes pluies, **le rû de Frileuse** gonfle, se transforme en torrent et déborde dans les caves et les garages des riverains... Le

collecteur d'eaux usées qui descend parallèlement au rû se met en charge, soulève les plaques de fonte des regards et déborde dans les sous-sol des maisons avoisinantes...

Le 20 avril dernier, **Yves Tavernier** et les représentants des riverains du rû de Frileuse (Association des amis de Frileuse et Association du lotissement Paris-Chevreuse) rencontraient la presse sur le terrain.

En effet, **depuis des années**, ces deux associations ont alerté les élus locaux, les pouvoirs publics. En vain. **Leur situa-**

**tion n'a pas évolué.**

Les causes de ces dérèglements concernant les eaux usées sont données dans un rapport établi par un **laboratoire officiel** à la demande de la Municipalité de Gif-sur-Yvette. **Des branchements illicites** d'eaux pluviales (gouttières, drains), **des apports permanents** (infiltrations) ou **pseudo-permanents** (raccordements de drains de jardins ou de terres agricoles) **dans le collecteur d'eaux usées de Chevry sont responsables de ces arrivées excessives.**

Les apports « permanents ou pseudo-permanents » sont importants à Chevry II puisqu'ils varient entre 84 et 327 % du volume théorique corrigé des eaux usées (1). Ces apports sont tellement diffus que l'ensemble du réseau de Chevry est concerné et qu'une réhabilitation n'est pas possible. Du moins dans des conditions raisonnables de coût (2).

**Pour améliorer la situation**, reste la mise en conformité des captages d'eaux pluviales (gouttières, etc.), raccordées à tort au réseau d'eaux usées. Les mesures effectuées par le laboratoire attribuent près de la moitié de ces apports illicites à Chevry II, l'autre moitié à Gometz-le-Châtel et Bures-sur-Yvette.

L'élimination de ces apports serait sans doute une solution à la mise en charge

du réseau d'eaux usées, mais cela risque d'accroître davantage l'écoulement des eaux pluviales par le rû.

**La Frileuse** est canalisée à l'aide de buses de 600 mm de diamètre dans une partie de son parcours longeant l'avenue de la Hacquinière et dans sa partie basse jusqu'au « Vaularon ».

Construit dans les années 58-60, ce réseau a parfaitement absorbé les eaux produites par les plus grandes précipitations et aucun des quartiers traversés par le rû n'avait eu à souffrir d'inondation.

La construction de Chevry II a augmenté, naturellement, le ruissellement des eaux. La capacité des buses qui canalisait le rû n'était plus suffisante pour supporter un afflux d'eaux pluviales supplémentaires.

« La solution est donc,

soit de refaire le réseau pour lui permettre d'absorber le nouveau débit du rû, en période de crue (dans ce cas qui paiera?), soit de réguler la descente des eaux de ruissellement par le bassin de retenue du « Bois carré », de n'autoriser que le débit supportable par le réseau. »

**Yves Tavernier** a demandé à M. le Commissaire adjoint de la République de bien vouloir réunir toutes les parties concernées : municipalités, pouvoirs publics et les deux associations, afin de trouver, au plus tôt, les solutions rapides permettant de remédier à cette situation intolérable.

(1) De 0,8 à 3 fois la quantité moyenne des eaux usées.

(2) Rapport n° 12074 du 19 avril 1983; Laboratoire régional de l'ouest parisien.